



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٥٤٤+ ف٤٤٣٥٤٤ | ٤٤٤٤٤ | ٤٤٤٤٤٤
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 25 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/15/2018**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que Monsieur Mohammed Trachen, a déclaré le 18 décembre 2018, avoir acquis sur le marché central, le 15 mai 2018, 5 151 actions Timar, au cours moyen pondéré de 229,99 dirhams franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Monsieur Mohammed Trachen détient 19 551 actions Timar soit 6,49% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, Monsieur Mohammed Trachen envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Timar.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma